

URSSAF ILE DE FRANCE  
93518 MONTREUIL CEDEX

FRANCE

DOSSIER: 0084647148 96 31 03 17  
COTISANT: 117 1553282920 5

U117-300317-201830-009085-1/1-009100-017/383

2/170330-50-1C30L14-00



SASU SOPHROKHEPRI  
188 GR RUE CHARLES DE GAU  
94130 NOGENT SUR MARNE

EN LA PERSONNE DE SON  
REPRESENTANT LEGAL  
SASU SOPHROKHEPRI  
188 GR RUE CHARLES DE GAU  
94130 NOGENT SUR MARNE



<b>REFERENCE A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT</b>	<b>UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES</b>
N° DOSSIER: 0084647148 N° COMPTE: 117000001553282920 MONTANT: 2216,00 EUROS DATE: 31 03 17 1640	ILE DE FRANCE Adresse de Correspondance/Paiement 93518 MONTREUIL CEDEX 93518 MONTREUIL CEDEX  FRANCE

**MISE EN DEMEURE**  
du 31 03 17

Monsieur, Madame

L'examen de votre compte fait ressortir que vous restez redevable d'une somme dont vous trouverez le détail ci-dessous.  
La présente constitue la mise en demeure obligatoire en vertu de l'article L244.2 du code de la Sécurité Sociale.  
A défaut de règlement des sommes dues, nous serons fondés à engager des poursuites sans nouvel avis et dans les conditions indiquées au verso.  
Veuillez agréer l'expression de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR  
(ou son délégué)  
Philippe Renard

**ATTENTION**  
Cette mise en demeure a été établie  
compte tenu des déclarations et  
versements enregistrés jusqu'au 29 03 17

VOTRE CORRESPONDANT: TEL AU 3957 (0,12€ TTC/MIN)

**Motif de mise en Recouvrement** REJET DU TITRE DE PAIEMENT PAR LA BANQUE

NATURE DES COTISATIONS REGIME GENERAL	NUMERO COTISANT 117 1553282920	SIREN ou N° Séc. Soc. 811445410
--	-----------------------------------	------------------------------------

PERIODE	COTISATIONS (*)	PENALITES	MAJORATIONS	VERSEMENTS	
				Date	Montant
4E TRIM 16	2103,00	0,00	113,00		
(*) INCLUSES CONTRIBUTION D'ASSURANCE CHOMAGE, COTISATIONS AGS					

COTISATIONS DUES	MAJO. REDRESSEMENT	PENALITES	MAJORATIONS	TOTAL DU	MONTANT A DEDUIRE
2103,00 €	0,00 €	0,00 €	113,00 €	2216,00 €	0,00 €

**TOTAL A PAYER (1)**  
2216,00 EUROS

(1) Sous réserve des majorations et pénalités restant à courir jusqu'au complet paiement du principal